



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 13 octobre 2022

N°01 – D.13.10.2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 7 juillet 2022

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, SCOLAN Virginie, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, FORESTIER Gérard, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, DOULAT Léonce, WARIN Malo, CHARLETY Arthur, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie Christine, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : MERMILLOD Martial (donne procuration à SCOLAN Virginie), MERLE Elsa (donne procuration à DEVILLERS Thibault), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), CHALON Nathalie (donne procuration à FORESTIER Gérard), BORRAS Isabelle (donne procuration à ADAM Véronique), LABRIET Pierre (donne procuration à CORVAISIER Bénédicte), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 7 juillet 2022 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 7 juillet 2022 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	26
Membres représentés	9
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 7 juillet 2022.

Publié le : 27/10/2022

Transmis au Rectorat le : 27/10/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 13 octobre 2022

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2022

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, WITINDI Matis, DUTILLEUL Noémie, DOULAT Léonce, WARIN Malo, VAN DER BEEK Cornelis, NICOLAS Pascaline, DESPREZ Frédéric, BOLF Edith.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à MERMILLOD Martial), PERSICO Simon (donne procuration à VINCENT Thierry), LAMBLIN Jacob (donne procuration à LETUE Frédérique), LEROY Anne (donne procuration à SCOTTO D'ARDINO Laurent), BORRAS Isabelle (donne procuration à ADAM Véronique), MICHEL Mickaël (donne procuration à FORESTIER Gérard), CHARLETY Arthur (donne procuration à SCHWARTZ Jean-Luc), LABRIET Pierre (donne procuration à LAKHNECH Yassine), NEUDER Yannick (donne procuration à MERLE Elsa), PUGEAT Véronique (donne procuration à NICOLAS Pascaline), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Frédéric), PELLA Dominique (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2022

3. Affaires financières

- 3.1. Comptes consolidés 2021 de l'UGA, de Floralis et de la Fondation UGA (vote)
- 3.2. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022 (vote)
- 3.3. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (vote)
- 3.4. Admissions en non-valeur (vote)
- 3.5. Seuil minimal pour l'engagement de voies d'exécution après relances (vote)

4. Points stratégiques

- 4.1. Bilan du contrat pluriannuel et du plan stratégique (janvier 2021 – avril 2022) (discussion)
- 4.2. Avancement du schéma directeur Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) (discussion)
- 4.3. Avancement du Plan d'Actions Égalité Professionnelle Femmes-Hommes (PAE) (discussion)
- 4.4. Sortie de l'expérimentation :
 - 4.4.1. Révision des statuts (discussion)
 - 4.4.2. Rapport d'auto-évaluation HCERES (discussion)
- 4.5. Bilan de la mise en place de l'Institut d'ingénierie et de management, Grenoble INP – UGA (discussion)
- 4.6. Bilan de la mise en place des CSPM : faculté Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S), faculté des sciences et École universitaire de technologie (discussion)

5. Ressources humaines

- 5.1. Règlement de gestion des contractuels enseignants (vote)
- 5.2. Lignes Directrices de Gestion (LDG) indemnitaires des enseignants-chercheurs (vote)
- 5.3. Environnement social :
 - 5.3.1. Modification du taux de subvention en matière de restauration collective (vote)
 - 5.3.2. Ouverture du montant de la prime des Assistants de Prévention (AP) et Sécurité Incendie et Assistance à Personnes (SIAP) aux personnels BIATSS référents Violences Sexistes et Sexuelles, Discriminations et Harcèlement (VSSDH) et médiateurs (vote)
- 5.4. Revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) (BIATSS) (vote)

6. Vie étudiante

- 6.1. Attribution des Bourses Régionales Mobilité Internationale Étudiant (BRMIE) de la Région Auvergne Rhône Alpes (vote)
- 6.2. Proposition d'exonération des droits d'inscription 2022-2023 pour les doctorants impactés par la COVID (vote)
- 6.3. Exonération des droits d'inscription pour les doctorants en situation de handicap (vote)

7. Affaires institutionnelles

- 7.1. Élection du vice-président Campus UGA Valence Drôme-Ardèche
- 7.2. Statuts d'UGA Éditions (vote)
- 7.3. Règlement intérieur de l'unité de service ITO@UGA (vote)

8. Questions diverses

1. Informations

Le Président Yassine LAKHNECH présente l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Compétences et Métiers d'Avenir. Catherine BERRUT déplore le peu de projets portés par des femmes.

Par ailleurs, le Président Yassine LAKHNECH fait un point sur l'actuelle reprise de la pandémie de COVID 19, qui concerne les étudiants et les personnels au sein de l'UGA. Il ajoute qu'il semble actuellement peu probable que cette reprise ait des répercussions sur les événements prévus à la rentrée, mais il convient de rester vigilant sur l'évolution de la situation.

Enfin, le Président de l'UGA, Yassine LAKHNECH, informe les administrateurs que Sébastien LEROUX a été élu à la direction de l'IUGA. En ce qui concerne l'IAE, son conseil a proposé la candidature de Philippe ROTIN, actuel directeur adjoint de l'IAE, au poste de directeur. Hamid CHAACHOUA devrait également être nommé directeur de l'INSPE.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2022

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu des séances du conseil d'administration et le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 15 mars 2022.

3. Affaires financières

3.1. Comptes consolidés 2021 de l'UGA, de Floralis et de la Fondation UGA (vote)

Lionel BRUNI, agent comptable de l'UGA, souligne la très bonne collaboration qui existe entre les commissaires aux comptes et l'UGA.

Les commissaires aux comptes rappellent le cadre de leur intervention. L'objectif de leur audit est d'exprimer d'une part, une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes et, d'autre part, sur la situation financière et patrimoniale de l'ensemble constitué par les entités comprises dans le périmètre de la consolidation.

Ils remercient également l'ensemble des services de l'UGA sollicités pour leur coopération et leur travail.

Ils présentent un calendrier de leur intervention avant de terminer par exposer leur opinion et les points à suivre.

Le rapport comprend ainsi deux réserves et plusieurs observations.

S'agissant des réserves, la première porte sur le patrimoine immobilier (terrains et constructions) de l'université Joseph Fourier et la seconde est liée à l'inventaire physique des biens mobiliers en cours.

Lionel BRUNI présente ensuite les chiffres significatifs du groupe après consolidation.

On constate que l'UGA a une part prépondérante au sein du groupe.

Structure	UGA	Floralis	Fondation UGA	Groupe
Lien de dépendance		Filiale détenue à 100%	UGA co-fondateur	
Résultat net 2021	13,1 M€	0,1 M€	0 M€	13,2 M€
Capacité d'autofinancement 2021	22,0 M€	1,5 M€	0,7 M€	24,2 M€
Actif net au 31.12.2021	1 371,4 M€	20,3 M€	4,3 M€	1 396 M€
Trésorerie au 31.12.2021	98,7 M€	21,8 M€	4,3 M€	124,8 M€

Emmanuel BARBIER demande s'il est possible, dans les documents, d'être plus précis quant au périmètre concerné. Il souhaite que soit spécifié à chaque fois si l'on parle de l'EPE UGA ou de l'UGA hors établissements composantes.

Le Président Yassine LAKHNECH valide cette proposition.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2021.

3.2. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022

Le BR1 a été avancé par rapport aux années précédentes pour tenir compte des éléments suivants :

- Transfert de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) du CHUGA à l'UGA : subvention et dépenses = 0,9 M€.
- Réévaluation des besoins de crédits du Patrimoine :
 - Hausse de 2 M€ sur les fluides (effet prix) non compensés pour l'heure,
 - Ajustement des dépenses d'investissement à l'état d'avancement des chantiers en cours (7,3 M€).
- Divers ajustements mineurs.
-

Il poursuit en précisant les conséquences de ces éléments sur le budget :

	Variation/ BI	Montant BR 1	Seuil de soutenabilité
Total des charges	3 441	535 600	
Total des produits	1 526	531 380	
Déficit	-1 915	-4 220	0
CAF	-2 139	4 726	0
Investissements	7 365	77 009	
Prélèvement sur FDR	9 506	17 349	
Situation du FDR en nb de jours	9,7	28,4	15
Trésorerie en nb de jours	-14,9	51,8	30

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes (incluant l'Opération Campus).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2022 pour l'établissement principal Université Grenoble Alpes (incluant l'Opération Campus).

3.3. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (vote)

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, rappelle les objectifs de ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le Président, Yassine LAKHNECH ajoute que le DOB constitue la première étape de l'élaboration du budget 2023. Il a pour objectif de traduire en matière financière les axes stratégiques de l'établissement. Quant à la Lettre d'Orientation Budgétaire (LOB), elle donne les grandes orientations en matière de choix budgétaires et financiers de l'université et constitue un des outils de pilotage essentiels pour les instances centrales.

Enfin, il précise que le vote ne porte que sur les procédures et le calendrier. Le budget initial 2023 sera voté au conseil d'administration en décembre 2022.

Le Président Yassine LAKHNECH revient ensuite sur les orientations pour l'année 2023. Il s'agira de réussir la sortie de l'expérimentation, de consolider l'organisation et le fonctionnement de l'UGA et de soutenir les activités relevant de la pédagogie, de la science et de la vie universitaire. Il conviendra également de poursuivre le développement des collaborations pérennes entre composantes académiques et élémentaires et le renforcement des capacités de pilotage de l'établissement.

Pascal LOUVET apporte ensuite des éléments sur l'ajustement de la trajectoire financière en raison du contexte d'inflation.

Le fonds de roulement projeté diminue régulièrement jusqu'à se rapprocher du seuil de prudence de 15 jours en 2025. Il termine par la présentation succincte du calendrier :

Date	Etape
Jeudi 7 juillet 2022	DOB en CA Diffusion de LOB
de juillet à octobre	Ouverture OSB Notification des dotations Dialogues avec structure
novembre	Arbitrages Consolidation
Mardi 6 décembre	Commission permanente
Mardi 13 décembre 2022	Vote du budget en CA

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que des dialogues de gestion se sont tenus avec les composantes.

Pascal LOUVET précise que les chiffres sont des projections.

Martial MERMILLOD rappelle que les coûts du pétrole et plus globalement de l'énergie vont fortement augmenter. Il demande si des mesures sont prévues pour limiter les coûts.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que des mesures d'économies sont bien prévues. Il s'agit notamment d'un raccordement des bâtiments au chauffage urbain qui permettra non seulement de diminuer les coûts, mais également de diviser par trois le bilan carbone. Il rappelle également qu'un plan de rénovation du patrimoine est en cours. Il ajoute qu'une discussion est en cours avec l'Etat sur les possibilités de financements des investissements. Des prêts peuvent être envisagés, lesquels pourraient être financés par les économies induites par ses rénovations.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'il faut tenir compte de l'impact du télétravail dans le cadre de la situation sanitaire sur les dépenses en matière d'énergie. Par conséquent, il convient d'attendre d'avoir une situation sanitaire stable pour conduire une réflexion.

Un administrateur ajoute qu'il pense nécessaire de sensibiliser les personnels.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme que le personnel doit être associé aux réflexions portant sur la RSE.

Emmanuel BARBIER demande si ce paramètre d'augmentation des coûts a bien été mis en avant lors du dialogue avec le ministère.

Jérôme PARET, directeur général des services, répond que ce point a bien été signalé et que l'établissement est en attente des arbitrages.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que l'UGA pourrait ne pas bénéficier d'une compensation des dépenses en 2022 en raison de l'existence d'un fonds de roulement important pour les universités en général. En effet, les universités prises dans leur globalité disposent d'un fonds de roulement conséquent, qui n'est pas réparti de façon homogène. Le ministère va donc plutôt attendre que les universités puisent sur ce fonds de roulement. Malheureusement, toutes les universités ne connaissent pas la même situation. La discussion sera à envisager à l'horizon 2023.

Jean-Luc SCHWARTZ demande des précisions sur la prise en compte de ces augmentations dans les projections présentées.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ces éléments sont bien inclus dans la trajectoire. Il ajoute que cette trajectoire doit traduire les effets des mesures mises en œuvre par l'UGA pour neutraliser l'inflation. Il confirme enfin que l'UGA aura une posture ferme vis-à-vis du ministère et que l'université ne doit pas consentir à faire des efforts supplémentaires pour tenir compte de cette inflation.

Jérôme PARET ajoute qu'un travail est initié avec la direction financière et les différentes structures afin de mettre en place une analyse beaucoup plus fine des coûts et des dépenses.

Jacob LAMBLIN souhaite des précisions sur les chiffres annoncés relatifs à la campagne d'emploi.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les prévisions de différé de 50 % prenaient en compte les postes déjà libérés. L'objectif reste de maintenir des campagnes d'emploi raisonnables en matière de volume.

Bernard BESSIERES revient sur le rapport IGESR, lequel précise que « les finances sont plus subies que maîtrisées à l'UGA ». Il demande si des mesures vont être mises en œuvre pour reprendre la main sur ce volet.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme la réalité de cette remarque. Il conviendra d'examiner la méthodologie de la construction du dialogue de gestion et du budget. Il ajoute que comme évoqué, les services de l'UGA essayent de procéder différemment pour avoir une vision plus juste.

Ensuite, un travail doit être mené sur la maîtrise de la chaîne financière : le rapport fait état de 623 gestionnaires, d'où des difficultés pour évaluer en temps réel.

Il convient par conséquent de poursuivre le travail engagé d'une part sur le volet organisationnel et d'autre part en matière d'outil de pilotage.

Bernard BESSIERES ajoute que ce rapport signale que l'UGA est relativement bien dotée par rapport à d'autres universités au niveau de l'offre de formation.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'une réflexion est en cours sur ce point à travers le travail initié sur les maquettes. Présentement, le travail ne porte pas que sur les questions budgétaires mais doit aussi s'intéresser à la répartition, à l'équilibre entre les missions confiées aux enseignants-chercheurs et à la surcharge de travail qu'ils peuvent connaître.

Catherine BERRUT demande des précisions quant au fonctionnement de la commission budget mise en place en début de mandat.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que cette commission se réunira de nouveau à la rentrée.

Jérôme PARET rappelle qu'un groupe de suivi sera bien institué, comme prévu, une fois les indicateurs de suivi construits.

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	29
Voix défavorables	9
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée ci-dessus.

3.4. Admissions en non-valeur

Lionel BRUNI présente les propositions d'admission en non-valeur qui ont déjà été présentées en commission permanente.

Le conseil d'administration propose au Président de l'UGA d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant total de 309 711,82 €.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les admissions en non-valeur pour un montant total de 309 711,82 €.

3.5. Seuil minimal pour l'engagement de voies d'exécution après relances :

Lionel BRUNI explique qu'il s'agit d'octroyer la possibilité d'inscrire en non-valeur des créances inférieures à 300€.

Emmanuel BARBIER demande le montant total représenté par ses créances annuellement.

Lionel BRUNI répond que ce montant reste très difficile à évaluer car les redevables payent en grande partie.

Le Président Yassine LAKHNECH précise qu'il s'agit majoritairement de trop-perçus de salaires.

Il est proposé au conseil d'administration que les créances de moins de 300€ puissent être présentées en admission en non-valeur si elles n'ont pas été recouvrées après relances réglementaires.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13

Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, que les créances de moins de 300€ puissent être présentées en admission en non-valeur si elles n'ont pas été recouvrées après relances réglementaires.

Jean-Luc SCHWARTZ rappelle que lors de la commission permanente, il a été demandé d'avoir un compte-rendu en CA sur les interventions des cabinets extérieurs.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce sujet sera abordé dans le cadre des questions diverses.

4. Points stratégiques

4.1. Bilan du contrat pluriannuel et du plan stratégique (janvier 2021 – avril 2022)

Nadine GUILLEMOT, vice-présidente pilotage et amélioration continue présente le bilan du contrat pluriannuel et du plan stratégique au moyen des diapositives diffusées en séance. Tout d'abord, elle rappelle des éléments de contexte dans lequel s'inscrit ce bilan. Puis, elle présente le bilan. Enfin, elle demande que les éventuels commentaires et remarques lui soient remontés pour améliorer le document.

4.2. Avancement du schéma directeur Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)

Yann ÉCHINARD, vice-président responsabilité sociétale, fait un point sur l'avancement du schéma directeur RSE au moyen de la présentation diffusée en séance.

Il rappelle le nombre d'actions portées par axes (environ 55 au total) et présente une action emblématique par axe.

Il poursuit par un focus sur le volet Bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (BGES).

La question des travaux à réaliser dans les bâtiments très énergivores est évoquée. Il prend l'exemple du Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), lequel est hébergé dans un bâtiment ancien.

S'agissant du LPSC, le Président Yassine LAKHNECH répond que le projet de rénovation est inscrit dans le prochain Contrat de Plan État-région (CPER), mais les arbitrages n'ont pas encore été rendus.

Catherine BERRUT souhaite savoir si les composantes publient leurs données en matière de BGES.

Yann ÉCHINARD répond que cela n'est pas le cas pour le moment. Il est nécessaire de mettre en place le plan de comptage pour l'intégralité des bâtiments.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'il faudrait, pour arriver à ce niveau d'analyse, adapter l'outil pour chaque structure en tenant compte de leurs spécificités.

Catherine BERRUT demande un bilan du forfait mobilité durable. Elle pense qu'il est nécessaire de communiquer à nouveau sur ce sujet.

Gérard FORESTIER s'interroge sur les possibilités de rendre publiques les données recueillies.

Yann ÉCHINARD confirme que le suivi des données est très important. Il ajoute qu'un travail est en cours avec la DGD PAT afin de mettre en place des outils.

Le Président Yassine LAKHNECH précise qu'il n'y a aucune raison de ne pas communiquer sur ces données en lien avec la recherche. L'UGA pourrait entrer ici dans une dynamique d'*open DATA* qui pourrait être présentée en fin d'année 2022.

Martial MERMILLOD demande si l'UGA va tenir compte des critères environnementaux dans l'attribution des marchés, s'agissant notamment des problématiques de l'obsolescence programmée et de la durabilité.

Yann ÉCHINARD répond qu'un groupe de travail se penche actuellement sur ces thématiques et que des propositions seront faites en la matière.

Pascal LOUVET ajoute que ces critères sont déjà pris en compte dans l'attribution des marchés.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que certains critères restent difficiles à évaluer, comme par exemple sur le volet de l'obsolescence programmée, mais qu'un travail sur des critères comme la durabilité d'un achat est en cours.

Bernard BESSIERES explique que les étudiants ne sont pas obligés de suivre une formation sur ces questions. Il demande s'il ne serait pas possible de rendre obligatoire, pour chaque étudiant, un module de sensibilisation sur ces thématiques.

Yann ÉCHINARD répond que ce point est à l'étude.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'il convient de réfléchir sur cette question avant de rendre obligatoire cette sensibilisation. En effet, selon lui, il ne semble pas pertinent de vouloir imposer aux étudiants une formation spécifique RSE alors que d'autres thèmes méritent également d'être traités, comme par exemple la prévention en matière de santé. Il est nécessaire de prendre en compte la responsabilité individuelle de chacun.

Pour Jean-Luc SCHWARTZ, la politique d'excellence conduit à multiplier les appels à projets, les publications, les participations à des conférences, etc. comportements sans négliger l'excellence.

Selon lui, il semble plus pertinent d'enclencher une réflexion sur le changement de fonctionnement global des modes de travail.

Yann ÉCHINARD répond qu'il trouve intéressant de travailler spécifiquement sur cette thématique.

4.3. Avancement du Plan d'Actions Égalité Professionnelle Femmes-Hommes (PAE)

Sophie LOUARGANT, vice-présidente à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations, rappelle les 5 axes du PAE.

Elle poursuit avec un rappel du calendrier puis présente un bilan des actions menées sur la période 2021-2022.

Elle fait ensuite un focus sur certaines actions.

Elle présente tout d'abord un bilan du mentorat « Appui aux carrières ».

Catherine BERRUT intervient pour expliquer qu'elle a participé à ce projet et qu'elle invite ses collègues du conseil d'administration à faire de même.

Sophie LOUARGANT poursuit avec un bilan du dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles (VSS), des discriminations et de harcèlement.

Sophie LOUARGANT fait un rappel des objectifs, du travail réalisé et des moyens mis en œuvre.

Jacob LAMBLIN évoque un cas dont il a pris connaissance et pour lequel le traitement de la situation a été beaucoup plus long que ce qui est annoncé (17 jours). Il ajoute que la solution trouvée n'était en outre pas satisfaisante.

Sophie LOUARGANT répond qu'il y a eu une tension sur les prises de rendez-vous en raison de la transition entre les anciens et les nouveaux référents. Elle s'étonne toutefois de ce délai.

Cornelis VAN DER BEEK demande comment est gérée l'urgence et quelles mesures peuvent être prises.

Sophie LOUARGANT répond qu'il y a avant tout un traitement de l'urgence humaine qui est fait par l'institution et que si besoin, il est possible de mettre en place des mesures conservatoires.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que dans de nombreuses situations concernant des étudiants, les faits se déroulent en dehors de l'établissement. Cependant les étudiants sont amenés à se côtoyer à dans l'enceinte de l'université ce qui justifie prise en compte de ces situations par l'établissement.

Pour le traitement des situations, il précise que ce n'est pas aux directeurs de composante d'intervenir car ils ne disposent pas des outils ; les actions doivent être conduites au niveau de l'établissement car ces situations doivent être traitées par des professionnels, notamment sur le volet juridique.

Sophie LOUARGANT ajoute que beaucoup de composantes ont pris l'habitude de contacter directement la cellule VSS.

Nathalie CHALON demande comment les discriminations au travail sont traitées dans le cadre du dispositif VSS.

Sophie LOUARGANT répond que ces problématiques sont bien gérées par la cellule VSS, en lien avec la RH.

Jean-Michel MIEL, directeur des affaires juridiques et institutionnelles, ajoute qu'il a été convenu, pour chaque signalement, qu'une rencontre entre la DAJI et la DGD RH ait lieu afin d'orienter les situations.

4.4. Sortie de l'expérimentation :

4.4.1. Révision des statuts

Le Président Yassine LAKHNECH commence par un rappel du calendrier prévisionnel au moyen du support présenté en séance. Une première version des statuts a été envoyée en juin 2022 et à la suite des remarques faites, la deuxième version sera présentée cet automne.

Il poursuit en évoquant les lignes directrices du travail à mener.

4.4.2. Rapport d'auto-évaluation HCERES

Le Président Yassine LAKHNECH revient sur le référentiel. Une première version a été présentée en juillet 2022 et une deuxième version sera discutée cet automne.

Jacob LAMBLIN rappelle, comme évoqué lors de la commission permanente, que le calendrier lui semble très court. Il estime que la sortie de l'expérimentation devrait être l'occasion de dresser un bilan et qu'il lui semble nécessaire de prendre le temps de le faire.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce n'est pas l'UGA qui décide. Il ajoute qu'il s'agit aussi d'essayer d'arrêter les restructurations connues depuis quelques années par l'UGA bien que la construction va se poursuivre. S'agissant de l'intégration de l'IAE à Grenoble-INP, le volet RH reste à travailler. Présentement, l'axiome de base consiste à interroger tout personnel concerné et de respecter sa volonté (changement ou non d'employeur et modalités).

Emmanuel BARBIER revient sur le bilan de l'expérimentation. Il estime ne pas se sentir membre du CA d'un établissement commun. Il reste une confusion entre UGA (EPE) et UGA composante. Selon lui, il serait pertinent de généraliser la façon dont se déclinent les actions sur les périmètres des différents établissements.

En outre, il manque un moyen d'information entre les différentes composantes (temps d'échanges ou autre). Il considère que la parole des établissements composantes n'a pas suffisamment de place au niveau du CA.

Emmanuel BARBIER évoque aussi la question du lien entre le CA et le directoire. Il estime ne pas disposer d'informations sur les décisions et les engagements pris par ce dernier.

Le Président Yassine LAKHNECH souligne qu'en effet il faut être discipliné au niveau du vocabulaire utilisé pour éviter les confusions.

Il convient pour les aspects collectifs d'intégrer les commissions et conseils pour avoir une vision plus réaliste. Par exemple, en commission recherche, la majorité des sujets concernent l'UGA à l'échelle de l'EPE.

Il ajoute qu'il ne voit pas d'obstacles à communiquer auprès du CA sur ces sujets plus globaux.

S'agissant enfin du directoire, tout ce qui est discuté en son sein se reflète au niveau du CA. Il faudrait toutefois peut-être prévoir un temps pour communiquer.

Selon le Président, Yassine LAKHNECH, il est nécessaire de préserver l'équilibre entre les décisions qui doivent être prise par le CA de l'UGA, qui va poser un cadre, et l'application que vont en faire les composantes.

Il souhaite que le CA de l'UGA soit informé au global, mais ce dernier ne doit pas se substituer ou se superposer à ceux des établissements composantes au risque d'avoir un conflit de légitimité.

Jean-Luc SCHWARTZ indique qu'un point d'information au CA sur ce qui est fait en composante pourrait être ajouté.

Il poursuit avec le rapport d'autoévaluation. Il estime qu'il serait intéressant d'inclure ces éléments critiques dans le rapport, avec les réponses faites par la Présidence. Il insiste ensuite sur la nécessité de consulter les personnels par le biais d'une enquête afin d'avoir un retour sur leur perception de l'EPE. Cette enquête pourrait être jointe au rapport.

Véronique ADAM, si elle est d'accord sur le principe de l'enquête, estime qu'il faudrait toutefois retravailler le questionnaire proposé.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que la remontée de remarques critiques est attendue. Des pistes de correction seront alors proposées. En tant que responsable de l'établissement, il s'oppose à ce que toutes les critiques soient incluses en annexe du rapport.

Jean-Luc SCHWARTZ précise sa proposition. Il s'agit d'inclure dans le rapport une partie avec les critiques apportées par les organisations syndicales et les réponses faites par la Présidence.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce n'est pas l'objet du rapport.

Catherine BERRUT ajoute que des temps d'échanges ont eu lieu et que les mentions faites dans le rapport seront inscrites.

Jean-Luc SCHWARTZ donne deux exemples concrets. Il demande comment les interrogations liées d'une part, à la sortie trop rapide de l'expérimentation et d'autre part, à l'intégration de l'IAE et de Polytech au sein de Grenoble INP vont être mentionnées dans le rapport.

Le Président Yassine LAKHNECH estime qu'il est possible d'évoquer ces problématiques dans le rapport comme des points de vigilance. Sur la question de l'enquête, certains éléments seront repris dans les débats. Il faut que cette enquête apporte des éléments complémentaires sur le sujet.

Jean-Luc SCHWARTZ demande si le principe de l'enquête est validé.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que si l'hypothèse de l'utilité de ce type d'enquête est validée, la mise en place d'un groupe de travail au niveau de la commission permanente pourra être envisagée

Jean-Luc SCHWARTZ souhaite que les éléments recueillis soient intégrés dans rapport.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agira de voir en fonction de ce qui ressort.

4.5. Bilan de la mise en place de l'Institut d'ingénierie et de management, Grenoble INP – UGA

Françoise DELPECH, vice-présidente adjointe du conseil d'administration (CA) de Grenoble INP, commence par une présentation du contexte sur Grenoble INP-UGA.

Elle explique ensuite que la construction conduite depuis 2 ans est cohérente et porteuse de sens. Elle poursuit avec les éléments positifs à apporter au bilan de ces deux années. Elle décline également les points d'attention de cette construction. Enfin, elle évoque la suite des travaux.

A la suite d'une question de Gérard FORESTIER, la question de la mutualisation des ressources informatiques est posée. Une réflexion est en cours à ce sujet.

Pierre BENECH, administrateur général de Grenoble INP, ajoute qu'actuellement beaucoup de logiciels métiers atteignent leur obsolescence, ce qui conduit à procéder à un état des lieux. L'idée ici n'est pas d'inclure les deux écoles dans un « moule » Grenoble INP. Il s'agit dans la mesure du possible de trouver la meilleure solution pour tous les points.

Isabelle BORRAS souhaite des précisions quant au volet RH et plus précisément sur la gestion à la suite du choix (changement ou non d'établissement employeur) qui sera fait par chacun des agents concernés.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'une réflexion est en cours à ce sujet.

Jean-Luc SCHWARTZ demande des précisions quant aux moyens mis en œuvre pour permettre une décision collégiale. Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'actuellement l'IAE et Polytech sont intégrés en tant qu'école au sein de Grenoble INP même si les aspects budgétaires demeurent gérés au niveau de l'UGA. Il y a tout d'abord une question collective à se poser qui est de savoir si l'IAE et Polytech souhaitent rester au sein de Grenoble INP puis une question d'ordre individuel pour les agents quant au changement ou non d'employeur.

Catherine BERRUT indique que des assemblées générales se tiendront et une communication internet sera réalisée.

4.6. Bilan de la mise en place des CSPM : faculté Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S), faculté des sciences et École universitaire de technologie

Kevin SUTTON, directeur de la CSPM H3S, présente un état des lieux des actions engagées au sein de la composante H3S et poursuit avec les perspectives à courts et moyens termes pour cette structure.

S'agissant de la faculté des sciences Pascale HUYGHE, directrice-adjointe en charges des relations internationales, présente la structure institutionnelle et administrative avant de décliner le bilan et les perspectives pour la composante.

Enfin, pour l'EUT, le directeur Lionel FILIPPI intervient. Il met en avant le bilan intermédiaire de la construction de cette CSPM puis évoque les contributions de l'EUT et des IUT au contrat pluriannuel de l'UGA.

Bernard BESSIERES demande des précisions quant aux agents administratifs qui doivent être recrutés à la faculté des sciences : s'agit-il de redéploiements ou de créations de postes ?

Carole KADA, directrice générale des services adjointe en charge des ressources humaines, répond qu'il s'agira principalement de redéploiements mais qu'il y aura également des recrutements.

Cornelis VAN DER BEEK demande des précisions au sujet du travail avec les pôles de recherche pour l'EUT et H3S.

Lionel FILIPPI répond qu'un travail est en cours afin de parvenir à une collaboration effective entre les CSPM et les pôles de recherche.

Kevin SUTTON ajoute qu'un travail d'harmonisation est en cours entre les CSPM et les pôles.

Martial MERMILLOD demande s'il n'est pas plus pertinent d'avoir une structure unique dans la mesure où les missions des CSPM et des pôles de recherche sont assez similaires, en particulier en matière de transversalité et de relations internationales.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les pôles de recherche et les CSPM possèdent des rôles et missions qui leur sont propres.

Martial MERMILLOD précise qu'il s'agit présentement de la différence très française entre l'enseignement et la recherche.

Pour le Président Yassine LAKHNECH il s'agit de préserver une cohérence à travers les pôles.

Gérard FORESTIER souhaite des précisions quant aux blocs de compétences RH enseignants-chercheurs pour la faculté des sciences.

Il est répondu qu'aucun recrutement n'est prévu et que ce volet sera géré en lien avec les personnels travaillant dans les UFR, experts en la matière.

Jacob LAMBLIN demande quel effectif est dédié à la CSPM.

Il est répondu que chaque CSPM comprend un secrétaire général ainsi qu'un assistant de direction. Cependant les effectifs peuvent varier en fonction des CSPM et des projets à conduire. De manière générale il faut compter une dizaine de personnes.

Catherine BERRUT demande des précisions sur les délégations de compétences dans les CSPM.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que les compétences en matière de formation et RH sont prévues par les statuts des CSPM et doivent s'articuler avec les autres instances en particulier le conseil académique ou ses commissions. Les compétences qui ne relèvent pas des statuts recouvrent une dimension projet. Il en va ainsi par exemple, de la mise en place du Bachelor au niveau de l'EUT, de projets orientés vers le master ou le doctorat pour la CSPM H3S ou encore de projets CMA ou *Graduate School* s'agissant de la faculté des sciences.

Thierry VINCENT demande quels sont les éventuels besoins des directeurs pour parvenir à un meilleur fonctionnement de la CSPM.

Lionel FILIPPI répond que les CSPM étant de nouvelles structures, l'objectif est de consolider leur fonctionnement. Lors de leur mise en place toutes les conséquences organisationnelles ne pouvaient pas être mesurées. Il est important de réfléchir à la manière dont les CSPM peuvent constituer une valeur ajoutée par rapport aux composantes élémentaires.

Afin de rendre ces structures accessibles, un important travail de communication doit être réalisé.

Coline RIFFARD souhaite obtenir des précisions s'agissant des structures et de l'organisation interne des CSPM. Elle a relevé dans les organigrammes des différences entre les trois composantes.

Le Président Yassine LAKHNECH précise qu'il y a en principe un socle minimal de compétences, commun aux CSPM et décrit dans les statuts, mais que chacune dispose d'une certaine liberté en dehors de ce socle.

5. Ressources humaines

5.1. Règlement de gestion des contractuels enseignants

Anne-Catherine FAVRE rappelle rapidement les grandes lignes de ces modifications et précise que ce point a déjà été évoqué en comité technique puis en commission permanente.

Jean-Luc SCHWARTZ rappelle que le texte suivant a été soumis par l'ensemble des organisations syndicales au comité technique et il souhaite qu'il soit inclus dans le compte-rendu du CA :

« Sur la création des CDD enseignants chercheurs. Ce statut correspond à la politique de l'établissement et est une réponse aux gel et différés de postes d'enseignants-chercheurs. Les organisations syndicales ne soutiennent pas ce dispositif qui augmente la précarité. Elles demandent que l'établissement demeure vigilant vis-à-vis de toute dérive de l'usage de ce type de contrats dans les composantes. Elles demandent la résorption de la précarité et la réouverture de postes d'enseignants-chercheurs titulaires. »

Sur cette base, il s'abstiendra.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le règlement de gestion des contractuels.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	19
Membres représentés	16
Nombre de votants	35

Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement de gestion des contractuels.

5.2. Lignes Directrices de Gestion (LDG) indemnitaires des enseignants-chercheurs

Anne-Catherine Favre, présente les LDG indemnitaires des enseignants-chercheurs.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de cadre commun pour le déploiement du RIPEC.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	19
Membres représentés	16
Nombre de votants	35
Voix favorables	26
Voix défavorables	9
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition pour le déploiement du RIPEC comme présentée en annexe.

5.3. Environnement social :

5.3.1. Modification du taux de subvention en matière de restauration collective

Catherine BERRUT signale que les collègues regrettent qu'il n'y ait pas de salles réservées aux personnels dans les nouveaux restaurants du CROUS. Ce point a été remonté à de nombreuses reprises.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de modification du taux de subvention en matière de restauration collective.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	20
Membres représentés	15
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de modification du taux de subvention en matière de restauration collective comme présentée.

5.3.2. Ouverture du montant de la prime des Assistants de Prévention (AP) et Sécurité Incendie et Assistance à Personnes (SIAP) aux personnels BIATSS référents et médiateurs VSS

Anne-Catherine Favre présente ce point.

Jean-Luc SCHWARTZ explique que les organisations syndicales sont favorables à la mise en place d'une reconnaissance pour ces collègues mais plutôt sous la forme d'une décharge en temps. Ils ne voteront donc pas cette délibération et s'abstiendront.

Bernard BESSIERES ajoute qu'il a été interpellé par des agents BIATSS qui sont référents handicap. En effet, les enseignants-chercheurs référents handicap ont une prime, contrairement aux BIATSS.

Le Président Yassine LAKHNECH se dit d'accord pour que la question soit étudiée afin peut-être de leur attribuer une décharge en temps.

Carole KADA précise qu'il existe des référents handicap dans toutes les structures mais que ces missions sont en principe incluses dans les fiches de postes des agents concernés. Elles font donc partie intégrante du temps de travail.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition d'ouverture du montant de la prime des Assistants de Prévention (AP) et Sécurité Incendie et Assistance à Personnes (SIAP) aux personnels BIATSS référents Violences Sexistes et Sexuelles, Discriminations et Harcèlement (VSSDH) et médiateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	20
Membres représentés	15
Nombre de votants	35
Voix favorables	25
Voix défavorables	7
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition d'ouverture du montant de la prime des Assistants de Prévention (AP) et Sécurité Incendie et Assistance à Personnes (SIAP) aux personnels BIATSS référents *Violences Sexistes et Sexuelles, Discriminations et Harcèlement (VSSDH)* et médiateurs.

5.4. Revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) (BIATSS)

Anne-Catherine FAVRE présente la revalorisation de l'IFSE des personnels BIATSS.

Nathalie CHALON demande des précisions quant à la suite du travail à conduire sur ce chantier comme cela a été évoqué en comité technique.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que le travail sera bien poursuivi par la mise en place d'un groupe de travail pour 2022, une fois les données nécessaires disponibles.

Carole KADA ajoute qu'en effet il a été discuté en CT d'ouvrir un dialogue social à l'automne 2022. Celui-ci aura pour objectif de poursuivre la réduction de l'écart avec l'objectif 2027, de prendre en compte les fonctions d'expertise pour l'ensemble des personnels (critères, montant et bilan des critères mis en place en 2018) et de retravailler sur les décalages corps fonctions.

A la suite d'une question de Bernard BESSIERES, le Président Yassine LAKHNECH explique qu'il n'y a toujours pas eu de notification quant à une éventuelle enveloppe budgétaire supplémentaire.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de revalorisation de l'IFSE.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	20
Membres représentés	15
Nombre de votants	35
Voix favorables	22
Voix défavorable	0
Abstentions	13

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la proposition de revalorisation de l'IFSE.

6. Vie étudiante

6.1. Attribution des bourses de la Région Auvergne Rhône Alpes (BRMIE)

Anne-Catherine Favre présente l'attribution des bourses BRMIE.

Jean-Luc SCHWARTZ demande des précisions sur les conséquences de la politique mise en place par la Région sur les bourses.

Il est répondu qu'au final la Région a débloqué les fonds pour 2021, mais on ignore ce qu'il adviendra pour 2022.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver, au titre de l'année universitaire 2022-2023, les modalités d'attribution des Bourses Régionales Mobilité Internationale Etudiant (BRMIE) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	20

Membres représentés	15
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modalités d'attribution des Bourses Régionales Mobilité Internationale Etudiant (BRMIE) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

6.2. Proposition d'exonération des droits d'inscription 2022-2023 pour les doctorants impactés par la COVID

Anne-Catherine Favre présente la proposition d'exonération des droits d'inscription 2022-2023 pour les doctorants impactés par la COVID.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'exonération des droits d'inscription pour tous les doctorants reconnus impactés par la pandémie et soutenant avant le 31 mars 2023.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	19
Membres représentés	15
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition d'exonération des droits d'inscription pour tous les doctorants reconnus impactés par la pandémie et soutenant avant le 31 mars 2023.

6.3. Exonération des droits d'inscription pour les doctorants en situation de handicap

Anne-Catherine FAVRE indique qu'il s'agit de retenir comme critère que le doctorant soit titulaire d'une RQTH pour bénéficier de l'exonération des droits d'inscription.

Malo WARIN signale qu'en commission permanente, il avait été décidé de laisser les deux critères et d'exonérer les étudiants titulaires de la RQTH ou d'un taux d'incapacité à hauteur de 80%.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme que les critères seront bien retenus.

Emmanuel BARBIER signale les bourses qui peuvent être allouées aux étudiants en situation de handicap, avec comme critère d'attribution le niveau de handicap.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il ne s'agit pas dans le cas présent de bourses mais de contrats co-financés par l'établissement et l'État. Il est d'accord pour qu'une réflexion soit conduite pour aboutir à une convergence.

Thierry VINCENT demande s'il existe le même dispositif d'exonération pour les étudiants en licence ou en master.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce point sera vérifié.

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur cette proposition.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	19
Membres représentés	15
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition.

7. Affaires institutionnelles

7.1. Élection du vice-président Campus UGA Valence Drôme-Ardèche

Le Président Yassine LAKHNECH propose la candidature de Monsieur Sébastien GEINDRE au poste de vice-président Campus UGA Drôme-Ardèche.

Sébastien GEINDRE prend la parole pour présenter les actions qu'il compte conduire.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	19
Membres représentés	15
Nombre de votants	34
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Au regard des votes, Monsieur Sébastien GEINDRE est élu vice-président Campus UGA Drôme-Ardèche à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

7.2. Statuts d'UGA Editions

Anne-Catherine Favre présente la modification des statuts d'UGA Éditions.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts modifiés d'UGA Éditions.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	19
Membres représentés	15
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les statuts modifiés d'UGA Éditions.

7.3. Règlement intérieur de l'unité de service ITO@UGA

Anne-Catherine Favre présente le règlement intérieur de l'unité de service ITO@UGA

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le règlement intérieur de l'unité de service ITO@UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	19
Membres représentés	15
Nombre de votants	34
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions	7

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement intérieur de l'unité de service ITO@UGA.

8. Questions diverses

A la suite de la demande formulée par Jean-Luc SCHWARTZ, le Président Yassine LAKHNECH propose un bilan du recours à des cabinets de conseils externes sur 2020-2021.

Jean-Luc SCHWARTZ explique qu'il s'agit d'avoir un éclaircissement sur l'utilisation par l'UGA des cabinets conseils.

Le Président Yassine LAKHNECH commence par présenter le cadre et les typologies des prestations pour l'UGA. Il ajoute qu'au total, cela représente 111 000€ de dépenses sur les deux ans et demi. Il précise que les projets concernés ont obtenu des financements très importants.

Jean-Luc SCHWARTZ estime que les sommes engagées ne sont pas gigantesques. Selon lui, il faudrait poursuivre le travail de bilan, en s'interrogeant sur le fonctionnement de la mécanique de l'IDEX. Il considère qu'il serait intéressant de pouvoir connaître les autres domaines qui ont eu recours à des cabinets conseils. A cet égard, il souligne que nombreuses sont les équipes à avoir recours à un cabinet extérieur pour répondre à des appels à projets.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme que certains laboratoires ont certainement fait appel à des cabinets de conseils et il est d'accord pour leur demander un retour.

Jérôme PARET ajoute que la direction des achats finalise actuellement une cartographie des achats au niveau de l'UGA et qu'il sera peut-être possible de poursuivre cette démarche pour obtenir des informations sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H35